



SOINS ESTHÉTIQUES

ÉPILATION À L'ÉLECTRICITÉ

GUIDE D'ÉVALUATION

LZW-001

5068

JUIN 1993

SOINS ESTHÉTIQUES

ÉPILATION À L'ÉLECTRICITÉ

GUIDE D'ÉVALUATION

LZW-001

5068

JUIN 1993

Direction générale de la formation professionnelle

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1993 — 9394-0576

ISBN : 2-550-23903-2

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1993

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉSENTATION	1
1 TABLEAU-SYNTÈSE DES ÉPREUVES	3
1.1 Cours transférable	5
1.2 Numéro de module	5
1.3 Responsabilité de l'épreuve	5
1.4 Type d'évaluation	6
1.5 Nombre maximal de candidates et de candidats, durée de l'épreuve	6
1.6 Nombre de questions	7
1.7 Seuil de réussite	7
1.8 Nombre de versions	7
1.9 Matériel complémentaire	7
1.10 Disponibilité des épreuves	7
2 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES RELATIVEMENT À L'ÉPREUVE MINISTÉRIELLE	8
2.1 Explications relatives à la version de l'épreuve pratique	8
2.2 Durée de l'épreuve pratique	8
2.3 Préparation de la séance d'examen	8
2.4 Particularités d'intervention pendant les séances d'examen	9
3 MÉCANISMES DE RÉTROACTION	10
ANNEXE : TABLEAU D'ANALYSE DU PROGRAMME et TABLEAU DE SPÉCIFI- CATIONS	

PRÉSENTATION

Le Guide d'évaluation du programme «Épilation à l'électricité» est une publication officielle du ministère de l'Éducation. Il fait partie de l'ensemble des documents nécessaires pour se conformer à l'approche curriculaire. Il vient donc compléter le Programme d'études, le Guide pédagogique, le Guide d'organisation et le Guide général d'évaluation.

Le présent guide s'adresse aux personnes responsables de l'évaluation dans le domaine de la formation professionnelle au sein des établissements d'enseignement, aux personnes responsables désignées parmi le personnel des écoles, aux coordonnatrices, coordonnateurs, conseillères et conseillers pédagogiques en formation professionnelle, aux directrices et directeurs d'école ainsi qu'aux enseignantes et enseignants chargés du programme «Épilation à l'électricité».

Le guide apporte des précisions sur l'épreuve préparée par le Ministère pour ce programme. On y présente également les mécanismes de rétroaction mis en place par le Ministère relativement à cette épreuve. Enfin, on y trouve en annexe le tableau d'analyse du programme et le tableau de spécifications pour le cours dont l'épreuve est produite par le Ministère.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la personne responsable des épreuves du programme «Épilation à l'électricité», à la Direction des programmes en techniques administratives, biologiques et chimiques au numéro de téléphone suivant : (514) 873-1983.

Nous souhaitons que le présent guide aide les établissements d'enseignement à mettre en oeuvre l'approche d'évaluation retenue pour la formation professionnelle et appliquée au programme «Épilation à l'électricité».

TABLEAU-SYNTHESE DES ÉPREUVES POUR LE PROGRAMME
D'ÉTUDES «ÉPILATION À L'ÉLECTRICITÉ»

Nombre de cours : 9
Durée en heures : 450

Code : 5068
Code adultes : LZW 001
Nombre d'unités : 30

CODE COURS	CODE ADULTES	TRANS. ¹	NUMÉRO MODULE	TITRE	UNITÉS	DURÉE COURS	RESP. ÉPR. ²	TYPE D'ÉVAL. ³	DURÉE ÉPR. ⁴	NOMBRE MAXIMAL DE CANDIDATES ET DE CANDIDATS	NOMBRE DE QUESTIONS	SEUIL DE RÉUSSITE	NOMBRE DE VERSIONS	MATÉRIEL COMPLÉMENTAIRE	DISPONIBILITÉ DES ÉPREUVES
417-011	LST 181		1	Éthique professionnelle	1	15	Établ.	EEP							
417-021	LST 182		2	Hygiène et sécurité	1	15	Établ.	EP							
417-031	LST 183		3	Appareil pilosébacé	1	15	Établ.	ET							
417-043	LST 184		4	Consultation	3	45	Établ.	EP							
417-055	LST 185		5	Épilation : membres inférieurs	5	75	Établ.	EP							
417-066	LST 186		6	Épilation : régions du corps	6	90	Établ.	EP							
417-072	LST 187		7	Épilation : courant galvanique	2	30	Établ.	EP							
417-087	LST 188		8	Épilation : courants combinés	7	105	Établ.	EP							
417-094	LST 189		9	Épilation : visage et cou	4	60	MEQ	EP	1 h	2		80	1		X

1. TRANS. : Cours transférable au programme
2. Établ. : Épreuve relevant de la responsabilité de l'établissement d'enseignement
MEQ : Épreuve relevant de la responsabilité du Ministère
3. ET : Épreuve théorique
EP : Épreuve pratique
EEP : Épreuve en vue de l'évaluation de la participation de l'élève
4. Durée épr. : Durée de l'épreuve pour une candidate, un candidat ou un groupe de candidates et de candidats

EXPLICATIONS RELATIVES AU TABLEAU-SYNTHÈSE

1.1 Cours transférable

Certains cours sont communs à plusieurs programmes. Cette donnée est consignée dans la colonne «TRANS.» (cours transférable au programme), où apparaissent les numéros des programmes auxquels des cours sont communs.

Pour le programme «Épilation à l'électricité», aucun cours n'est commun à un autre programme.

1.2 Numéro de module

L'ordre des numéros inscrits dans la colonne «NUMÉRO MODULE» ne représente pas la séquence d'enseignement des modules. Il s'agit des numéros des modules tels que présentés dans le programme.

Ces numéros n'ont donc pas d'incidence directe sur la planification de l'évaluation en vue de la sanction des études. Pour planifier l'évaluation, il faut se reporter aux suggestions présentées dans le Guide pédagogique.

1.3 Responsabilité de l'épreuve

La colonne «RESP. ÉPR.» indique quels sont les cours dont les épreuves sont de responsabilité ministérielle (MEQ) et quels sont ceux pour lesquels elles relèvent de l'établissement d'enseignement (Établ.).

Pour le programme «Épilation à l'électricité», l'épreuve de 1 cours est de responsabilité ministérielle et les épreuves de 8 cours relèvent de l'établissement.

1.4 Type d'évaluation

La colonne «TYPE D'ÉVAL.» indique la nature de l'épreuve (pratique, théorique ou en vue de l'évaluation de la participation de l'élève) retenue pour l'évaluation.

En vue de la sanction des études, le programme «Épilation à l'électricité» comporte :

- 7 cours pour lesquels l'évaluation se fait à l'aide d'une épreuve pratique (EP);
- 1 cours pour lequel l'évaluation se fait à l'aide d'une épreuve théorique (ET);
- 1 cours pour lequel l'évaluation se fait à l'aide d'une épreuve en vue de l'évaluation de la participation de l'élève (EEP).

1.5 Nombre maximal de candidates et de candidats, durée de l'épreuve

On indique dans le tableau-synthèse, pour les épreuves pratiques, un nombre maximal de candidates et de candidats à qui on peut faire passer l'épreuve en même temps.

Si l'établissement d'enseignement, compte tenu de ce nombre maximal, doit organiser plusieurs séances d'examen, il faut multiplier le temps d'évaluation indiqué à la colonne «DURÉE ÉPR.» par le nombre de séances nécessaire.

S'il n'y a pas de contraintes quant à un maximum de candidates et de candidats (pour les épreuves théoriques, par exemple), la mention TOUS est inscrite dans la colonne «NOMBRE MAXIMAL DE CANDIDATES ET DE CANDIDATS».

1.6 Nombre de questions

L'information présentée sous cette rubrique dans le tableau-synthèse ne s'applique qu'aux épreuves théoriques.

1.7 Seuil de réussite

Pour les épreuves théoriques, on indique dans la colonne «SEUIL DE RÉUSSITE» le nombre de bonnes réponses exigées par rapport au nombre total de questions que l'on retrouve dans l'épreuve.

Pour les épreuves pratiques, on indique le seuil de réussite tel qu'il est inscrit sur la fiche d'évaluation.

1.8 Nombre de versions

La colonne «NOMBRE DE VERSIONS» indique le nombre de versions de l'épreuve actuellement disponibles.

1.9 Matériel complémentaire

Un X dans la colonne «MATÉRIEL COMPLÉMENTAIRE» indique que l'épreuve comporte du matériel complémentaire (cassette, disquette, plan, etc.).

1.10 Disponibilité des épreuves

Un X dans la colonne «DISPONIBILITÉ DES ÉPREUVES» indique que l'épreuve est disponible et sera transmise aux établissements d'enseignement désignés à la carte des enseignements par la Direction de la sanction des études.

2 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES RELATIVEMENT À L'ÉPREUVE MINISTÉRIELLE

2.1 Explications relatives à la version de l'épreuve pratique

L'épreuve pratique 417-094 «Épilation : visage et cou» est disponible en une seule version.

2.2 Durée de l'épreuve pratique

La durée de l'épreuve pratique n'a pas de conséquence sur l'évaluation. Cependant, on doit faire passer l'épreuve pratique de responsabilité ministérielle à l'intérieur du temps prescrit, soit 1 heure. Lorsque la durée est écoulée, on n'autorise pas la candidate ou le candidat à poursuivre l'épreuve.

2.3 Préparation de la séance d'examen

Pour l'évaluation de l'épreuve pratique, voir à respecter les critères de sélection des clientes et clients, qui sont inscrits à la section «Directives et renseignements» dans le cahier de l'examinatrice ou de l'examineur.

Aussi, avant chaque séance d'examen, l'examinatrice ou l'examineur doit s'assurer d'avoir en quantité suffisante le matériel requis. Voir les renseignements inscrits à la section «Préparation de la séance d'examen» du cahier de l'examinatrice ou de l'examineur.

2.4 Particularités d'intervention pendant les séances d'examen

Au cours de l'épreuve pratique «Épilation : visage et cou», si une cliente ou un client présente un symptôme majeur tels un étouffement, des enflures à la suite de l'utilisation de produits et d'appareils, voir à arrêter immédiatement l'épreuve. Cependant, la personne n'est pas considérée comme étant en échec. L'épreuve devra être reprise à un moment ultérieur.

Toutefois, si une personne présente un symptôme mineur telles de légères rougeurs à la suite de l'utilisation de produits et d'appareils, la candidate ou le candidat doit corriger la situation sans l'intervention de l'examinatrice ou de l'examineur avant de poursuivre l'épreuve.

3 MÉCANISMES DE RÉTROACTION

Afin de faciliter la mise à jour des épreuves pour le programme «Épilation à l'électricité», le Ministère demande aux établissements d'enseignement de lui fournir de la rétroaction au sujet de ces épreuves.

À cette fin, le Ministère a préparé deux grilles de rétroaction, l'une pour les épreuves pratiques et l'autre pour les épreuves théoriques (voir les pages suivantes).

Après la première utilisation de chacune des versions des épreuves en «Épilation à l'électricité», l'établissement d'enseignement fait remplir, par l'enseignante ou l'enseignant, la grille de rétroaction correspondant au type d'épreuve (pratique ou théorique). Par la suite, l'enseignante ou l'enseignant retourne la grille de rétroaction remplie à la personne responsable désignée parmi le personnel de l'établissement d'enseignement, qui, après en avoir pris connaissance, la fait parvenir au Ministère à l'adresse suivante :

Ministère de l'Éducation
Direction générale de la
formation professionnelle
600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec)
H2K 4L1

À l'attention de la personne
responsable de la rétroaction

GRILLE DE RÉTROACTION

ÉPREUVE PRATIQUE

Programme : _____
Code du cours : _____
Version de l'épreuve : _____

Nom de l'enseignante ou de l'enseignant : _____
École : _____
Commission scolaire : _____

Pour chacune des affirmations qui suivent, cocher

- la case 1 si vous êtes tout à fait en accord;
- la case 2 si vous êtes plutôt en accord;
- la case 3 si vous êtes plutôt en désaccord;
- la case 4 si vous êtes tout à fait en désaccord.

1. Le travail que la candidate ou le candidat doit effectuer tout le long de l'épreuve est représentatif de la compétence sur laquelle porte l'objectif.

1	2	3	4
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaire : _____

2. Les étapes de travail retenues sont conformes aux données du tableau de spécifications.

1	2	3	4

Commentaire : _____

3. Le seuil de réussite permet d'attester l'acquisition de la compétence sur laquelle porte l'épreuve.

1	2	3	4

Commentaire : _____

4. La durée suggérée est suffisante en fonction de la tâche à réaliser.

1	2	3	4

Commentaire : _____

5. La durée de passation de l'épreuve pour l'ensemble des candidates et des candidats est raisonnable par rapport à la durée du cours.

1	2	3	4

Commentaire : _____

6. Le nombre maximal de candidates et de candidats à qui on peut faire passer simultanément l'épreuve est acceptable.

1	2	3	4

Commentaire : _____

7. La liste du matériel nécessaire pour la passation de l'épreuve, dans le cahier de l'examinatrice ou de l'examineur, est appropriée.

1	2	3	4

Commentaire : _____

8. La tâche que l'examinatrice ou l'examineur doit accomplir pendant les étapes de déroulement et de notation est réalisable (faisabilité).

1	2	3	4

Commentaire : _____

9. Le travail que la candidate ou le candidat doit effectuer tout le long des étapes de travail est réalisable (faisabilité).

1	2	3	4

Commentaire : _____

10. L'information contenue dans le cahier de l'examinatrice ou de l'examineur est

	1	2	3	4
- univoque	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- claire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- complète	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaire : _____

11. L'information contenue dans le cahier de la candidate ou du candidat est

	1	2	3	4
- univoque	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- claire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- complète	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaire : _____

12. La fiche d'évaluation est

- univoque	1	2	3	4
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- claire	1	2	3	4
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- complète	1	2	3	4
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- facile à utiliser	1	2	3	4
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaire : _____

*13. Les documents d'accompagnement (fiche de travail, dessin, plan, croquis, etc.) sont

	1	2	3	4
- univoques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- clairs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- complets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- faciles à utiliser	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaire : _____

14. Il y a concordance entre l'information présentée sur la fiche d'évaluation, dans le cahier de l'examinatrice ou de l'examinateur et dans le cahier de la candidate ou du candidat.

1	2	3	4
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaire : _____

* Répondre s'il y a lieu

GRILLE DE RÉTROACTION

ÉPREUVE THÉORIQUE

Programme : _____
Code du cours : _____
Version de l'épreuve : _____

Nom de l'enseignante ou de l'enseignant : _____
École : _____
Commission scolaire : _____

Pour chacune des affirmations qui suivent, cocher

- la case 1 si vous êtes tout à fait en accord;
- la case 2 si vous êtes plutôt en accord;
- la case 3 si vous êtes plutôt en désaccord;
- la case 4 si vous êtes tout à fait en désaccord.

1. Le nombre total de questions de l'épreuve est suffisant pour qu'on puisse vérifier adéquatement l'acquisition de la compétence sur laquelle porte l'épreuve.
- | | | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Commentaire : _____

2. Le seuil de réussite retenu permet d'attester l'acquisition de la compétence sur laquelle porte l'épreuve.

1	2	3	4

Commentaire : _____

3. La durée suggérée permet à la majorité des candidates et des candidats de répondre à toutes les questions de l'épreuve.

1	2	3	4

Commentaire : _____

4. La durée de passation de l'épreuve nécessaire pour l'ensemble des candidates et des candidats est raisonnable par rapport à la durée du cours.

1	2	3	4

Commentaire : _____

5. Les directives apparaissant dans le cahier de la candidate ou du candidat sont

	1	2	3	4
- univoques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1	2	3	4
- claires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1	2	3	4
- complètes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaire : _____

6. Les directives et renseignements apparaissant sur la feuille de la surveillante ou du surveillant sont

	1	2	3	4
- clairs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1	2	3	4
- complets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaire : _____

7. Les directives apparaissant dans le cahier de notation sont

	1	2	3	4
- claires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1	2	3	4
- complètes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaire : _____

*8. Les documents d'accompagnement (feuilles-réponses, dessins, etc.) sont

	1	2	3	4
- clairs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1	2	3	4
- complets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	1	2	3	4
- faciles à utiliser	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaire : _____

* Répondre s'il y a lieu

Pour les énoncés 9, 10 et 11 qui suivent, cocher Oui ou Non et remplir la grille d'explication, s'il y a lieu.

9. Chaque question de l'épreuve correspond à une donnée du tableau de spécifications.

OUI NON

Si vous avez coché Non, inscrire le numéro de la question qui ne correspond pas à une donnée du tableau de spécifications et expliquer, dans l'espace ci-dessous.

QUESTION	EXPLICATION
	<hr/> <hr/> <hr/>
	<hr/> <hr/> <hr/>
	<hr/> <hr/> <hr/>
	<hr/> <hr/> <hr/>
	<hr/> <hr/> <hr/>
	<hr/> <hr/> <hr/>
	<hr/> <hr/> <hr/>

10. Chaque question de l'épreuve est claire, complète et ne contient pas d'erreur (énoncé, formulation, données, illustrations, espace pour répondre, etc.).

OUI NON

Si la réponse est Non, inscrire le numéro de chacune des questions imparfaites et indiquer les modifications proposées, dans l'espace ci-dessous.

QUESTION	MODIFICATIONS PROPOSÉES
	<hr/> <hr/> <hr/>
	<hr/> <hr/> <hr/>
	<hr/> <hr/> <hr/>
	<hr/> <hr/> <hr/>
	<hr/> <hr/> <hr/>
	<hr/> <hr/> <hr/>
	<hr/> <hr/> <hr/>
	<hr/> <hr/> <hr/>

11. Chaque réponse apparaissant dans le cahier de notation est claire, complète et ne contient pas d'erreur.

OUI NON

Si vous avez coché Non, inscrire le numéro de chacune des questions imparfaites et indiquer les modifications proposées, dans l'espace ci-dessous.

QUESTION	MODIFICATIONS PROPOSÉES
	<hr/> <hr/> <hr/>
	<hr/> <hr/> <hr/>
	<hr/> <hr/> <hr/>
	<hr/> <hr/> <hr/>
	<hr/> <hr/> <hr/>
	<hr/> <hr/> <hr/>
	<hr/> <hr/> <hr/>
	<hr/> <hr/> <hr/>

ANNEXE

TITRE DU PROGRAMME : Épilation à l'électricitéCODE : 417-094TITRE DU COURS : 09 - ÉPILATION - VISAGE ET COUSIGLE : LST 189COMPORTEMENT ATTENDU : Exécuter une épilation par électrocoagulation ou courants combinés au visage et au cou

OBJETS POSSIBLES	APPR. %	ÉVAL. %	ASPECTS OBSERVABLES OU THÈMES DE CONNAISSANCES	P* ou C*
Installer la cliente ou le client	10	5	Vérification de l'installation du poste de travail Installation de la cliente ou du client Comportement à l'égard de la cliente ou du client	P
Effectuer un examen de la peau et de la pilosité du visage et du cou	20	15	Respect de la procédure d'examen Respect des règles d'hygiène et de sécurité	P
Sélectionner le filament et la méthode d'épilation à employer	25	10	Qualité de l'échange Choix de la méthode Choix et préparation des instruments Respect des règles d'hygiène et de sécurité	P
Effectuer l'épilation par électrocoagulation ou courants combinés au visage et au cou	25	55	Application des techniques d'épilation Qualité de l'épilation Comportement à l'égard de la cliente ou du client Respect des règles d'hygiène et de sécurité	P
Effectuer les étapes postépilatoires	15	15	Exécution des étapes postépilatoires Comportement à l'égard de la cliente ou du client	P

* P = Épreuve pratique

C = Épreuve de connaissances pratiques

FP9303

ANALYSE DU PROGRAMME - OBJECTIF DE COMPORTEMENT

2 / 2

TITRE DU PROGRAMME : Épilation à l'électricitéCODE : 417-094TITRE DU COURS : 09 - ÉPILATION - VISAGE ET COUSIGLE : LST 189COMPORTEMENT ATTENDU : Exécuter une épilation par électrocoagulation ou courants combinés au visage et au cou

OBJETS POSSIBLES	APPR. %	ÉVAL. %	ASPECTS OBSERVABLES OU THÈMES DE CONNAISSANCES	P* ou C*
Nettoyer et ranger le poste de travail	5	—	État de propreté et de rangement du poste de travail	P
Exécuter une épilation par électrocoagulation ou courants combinés au visage et au cou	—	—	Respect de la limite de temps	P

* P = Épreuve pratique

C = Épreuve de connaissances pratiques

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE PRATIQUE

1 / 2

TITRE DU PROGRAMME : Épilation à l'électricité

CODE : 417-094

TITRE DU COURS : 09 - ÉPILATION - VISAGE ET COU

SIGLE : LST 189

COMPORTEMENT ATTENDU : Exécuter une épilation par électrocoagulation ou courants combinés au visage et au cou

DURÉE DE L'ÉPREUVE: 1 heure

OBJETS D'ÉVALUATION	MÉTH.*	ASPECTS OBSERVABLES	POND. %	ÉLÉMENTS - CRITÈRES	POND. %
Installer la cliente ou le client	PT	1. Installation de la cliente ou du client	5	1.1 Installation confortable et sécuritaire de la cliente ou du client	5
Effectuer un examen de la peau et de la pilosité du visage et du cou	PT	2. Respect de la procédure d'examen de la peau et de la pilosité	15	2.1 Enregistrement exact et complet des données sur la fiche-cliente ou fiche-client	15
Sélectionner le filament et la méthode d'épilation à employer	PT	3. Préparation des instruments	10	3.1 Stérilisation des instruments 3.2 État du filament choisi conforme aux règles de sécurité 3.3 Installation sécuritaire du mandrin	
Effectuer l'épilation par électrocoagulation ou courants combinés au visage et au cou	PS	4. Application de la méthode d'épilation	40	4.1 Préparation appropriée des surfaces à épiler	

* Méthode d'évaluation : PS = PROCESSUS, PT = PRODUIT

FP9303

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE PRATIQUE

2 / 2

TITRE DU PROGRAMME : Épilation à l'électricité

CODE : 417-094

TITRE DU COURS : 09 - ÉPILATION - VISAGE ET COU

SIGLE : LST 189

COMPORTEMENT ATTENDU : Exécuter une épilation par électrocoagulation ou courants combinés au visage et au cou

DURÉE DE L'ÉPREUVE: 1 heure

OBJETS D'ÉVALUATION	MÉTH.*	ASPECTS OBSERVABLES	POND. %	ÉLÉMENTS - CRITÈRES	POND. %
Effectuer les étapes post-épilatoires				4.2 Choix correct de l'intensité et de la durée de passage des courants	
				4.3 Insertions précises du filament	
				4.4 Coordination suffisante des mouvements dans l'exécution des opérations d'épilation	
	PS	5. Respect des règles de sécurité	5	5.1 Utilisation appropriée de la loupe lumineuse	5
	PT	6. Qualité de l'épilation	10	6.1 Respect de la symétrie aux surfaces épilées	
				6.2 Épilation dispersée des poils les plus apparents	
	PS/ PT	7. Exécution des opérations postépilatoires	15	7.1 Application correcte de la méthode calmante	5
7.2 Justesse des données enregistrées sur la fiche-cliente ou fiche-client				10	

* Méthode d'évaluation : PS = PROCESSUS, PT = PRODUIT

